

Communiqué commun des principales Obédiences françaises à la suite de l'avis du Collège de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire

Ce jour, 21 juillet 2026, les principales Obédiences Françaises se sont réunies.

Cette réunion fait suite à l'avis rendu, le 9 juin 2026, par le Collège de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire.

Cet avis porte sur l'interrogation déontologique d'un magistrat relative à son éventuelle adhésion à une Loge maçonnique.

Cet avis a provoqué une très vive émotion chez les Sœurs et les Frères des principales Obédiences françaises et européennes.

Les Obédiences réunies ce jour ont pris la décision d'une réaction commune en réponse à cet avis.

Elles ont décidé de s'adresser au Président de la République, au Garde des Sceaux et au Collège de déontologie lui-même.

Elles ont mandaté un groupe de rédacteurs inter obédientiel, qui est chargé de rédiger les différents courriers communs aux Obédiences.

Ces courriers seront envoyés à leurs destinataires début septembre. Ils seront communiqués aux Sœurs et aux Frères des Obédiences et au grand public.

Par cette démarche commune, nous espérons faire respecter ce principe majeur républicain de la liberté d'association.

Fait, à Paris, le 21 juillet 2026

Fédération Française du Droit Humain

Grande Loge Féminine de France

Grand Orient de France

Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française

Grande Loge de France

Grande Loge Mixte de France

Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm

Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra

Grande Loge Mixte Universelle

Grande Loge Indépendante de France

Grande Loge Mixte Memphis Misraïm

P.J : Avis du Collège de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire.